



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1210

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat social et solidaire - Attribution de subventions aux structures porteuses de dispositifs d'amorçage de projets, coopératives d'activité et d'emploi et incubateurs d'innovation sociale - Attribution de subventions au GRAP, aux associations URSCOP et RDI au titre de leurs programmes d'actions pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1210**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat social et solidaire - Attribution de subventions aux structures porteuses de dispositifs d'amorçage de projets, coopératives d'activité et d'emploi et incubateurs d'innovation sociale - Attribution de subventions au GRAP, aux associations URSCOP et RDI au titre de leurs programmes d'actions pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente aujourd'hui 12,2 % des entreprises de la Métropole de Lyon et 9,2 % des emplois. Elle est, de fait, une composante essentielle du développement économique du territoire.

L'ESS conjugue développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités. Ce modèle entrepreneurial spécifique, à la fois stable et résilient, crée plus d'emplois que l'économie classique. En effet, entre 2010 et 2014, l'emploi a augmenté de 1,4 % dans l'économie sociale, quand il a baissé globalement de 0,3 % dans le secteur privé classique, à l'échelle nationale.

C'est parce qu'elle participe à un modèle de développement "inclusif" qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social, que la Métropole de Lyon développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat social et solidaire, en lien avec son réseau d'accompagnement à la création d'entreprises "Lyon Ville de l'Entrepreneuriat" (LVE).

a) - Objectifs de la Métropole

La Métropole de Lyon poursuit, depuis 2009, et en partenariat avec les Communes, une démarche pour développer l'ESS qui s'articule autour de 3 axes :

- la promotion : faire connaître l'ESS, promouvoir les pratiques les plus performantes auprès du grand public et animer les acteurs autour de projets collectifs,
- l'innovation sociale : structurer des filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, développer les coopérations entre les acteurs (ESS et hors ESS), accroître la performance économique collective, faire émerger des projets structurants et animer les acteurs,
- l'entrepreneuriat et développement d'activités : créer des emplois et des activités génératrices de revenus, favoriser le développement d'affaires en répondant à la demande socialement responsable des donneurs d'ordre du territoire.

C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon souhaite apporter son soutien :

- aux services d'amorçage de projets présents sur l'agglomération (CitéLab), qui permettent de passer de l'idée au projet,
- aux coopératives d'activité et d'emploi (CAE), qui permettent de tester son activité dans le cadre sécurisé du statut "d'entrepreneur salarié",
- aux incubateurs d'innovation sociale, qui permettent de développer des activités économiques à fort impact social et environnemental,

- à Rhône développement initiative (RDI), qui finance et accompagne la création d'activité,
- au Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), qui opère une mutualisation de services pour favoriser le développement de structures du secteur de l'alimentation de proximité (comptabilité, gestion, ressources humaines, ingénierie financière, achat, promotion, vente, stockage),
- à l'Union régionale des sociétés coopératives (URSCOP), porte d'entrée du réseau LVE pour la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, la reprise d'activité par les salariés sous forme de coopérative et le financement d'entreprises.

b) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2015

- Les services d'amorçage de projets (CitéLab)

Par délibération n° 2015-0547 du 21 septembre 2015, le Conseil a attribué les subventions suivantes pour le fonctionnement des services d'amorçage de projets : 14 000 € au profit de la Ville de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets La Coursive ; 14 666 € à la Ville de Bron pour son service d'amorçage de projets Activ'Idées ; 8 300 € à la Ville de Rillieux la Pape pour son service d'amorçage de projets CREAM ; 38 500 € à l'association Alliés PLIE de Lyon pour son service d'amorçage de projets sur Lyon 7° et Lyon 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9° ; 20 500 € à la SARL SCIC Graines de SOL pour son service d'amorçage de projets sur le sud-ouest lyonnais et Rhône-Sud.

En 2015, grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli plus de 1 900 personnes et ont accompagné 564 d'entre elles, soit une progression de plus de 15 % par rapport à 2014.

La part des publics domiciliés dans les quartiers relevant de la politique de la ville reste stable à 38 % ; 56 % des publics accompagnés ont entre 26 à 45 ans, 24 % ont plus de 45 ans (+ 16 %) et 20 % ont moins de 26 ans (+ 27 %) ; 47 % sont des femmes ; 47 % ont un niveau BEP/CAP ou inférieur ; 57 % sont demandeurs d'emploi ou demandeurs d'emploi de longue durée (+ 20 %), 17 % sont des bénéficiaires du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ou du revenu de solidarité active (RSA) contre 8 % en 2014.

In fine, parmi ces publics, 115 personnes ont effectivement créé une activité en cours d'année (+ 7 % par rapport à 2014), dont 62 % de femmes et 71 % de demandeurs d'emploi ou demandeurs d'emploi de longue durée. Il est à noter également que les bénéficiaires des PLIE et du RSA représentent 15 % des créateurs.

- Les coopératives d'activité et d'emploi

Par délibération n° 2015-0547 du 21 septembre 2015, le Conseil a attribué les subventions suivantes pour le fonctionnement des coopératives d'activité et d'emploi : 15 000 € au profit de la SARL SGP Elycoop pour son action sur Bron et Villeurbanne ; 12 000 € au profit de la SARL SCIC Graines de SOL pour ses actions sur Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Givors et Grigny ; 9 000 € au profit de SARL SCIC Escalier Création pour son action sur Feyzin, Saint Fons et Vénissieux ; 39 000 € au profit de la SA SCOP Cap Services pour la coopérative d'activité Créa Cop à Rillieux la Pape, la coopérative Talent 9 à la Duchère et Cap Services à Lyon ; 5 000 € au profit de la SCOP Cabestan pour ses actions sur Bron.

En 2015, 978 personnes ont été accueillies (+ 22,2 % par rapport à 2014) par les 7 coopératives généralistes de la Métropole dont 641 ont été accompagnées dans leur projet de création. L'entrepreneur "type" accompagné par une coopérative est une femme (57 %), entre 26 et 45 ans (60 %), de formation supérieure au niveau BEP (82 %), demandeur d'emploi (69 %) et habite en dehors d'un quartier de la géographie prioritaire (87 %).

A noter que les entrepreneurs bénéficiaires du RSA ou d'un suivi PLIE représentent 10 % des personnes accompagnées.

Le nombre de créations d'entreprises est stable : 49 au cours de l'exercice 2015 et 54 personnes ont également pu retrouver un emploi salarié grâce à leur accompagnement.

- Les incubateurs d'innovation sociale

Par délibération n° 2015-0547 du 21 septembre 2015, le Conseil a attribué les subventions suivantes pour le fonctionnement des incubateurs d'innovation sociale : 15 000 € au profit de l'association Ronalpia pour son action métropolitaine et 15 000 € au profit de l'association AGF SCOP Entreprises qui porte le dispositif Alter'Incub sur le territoire de la Métropole.

Les incubateurs Ronalpia et Alter'Incub ont pour objectif de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes à fort impact social. Ils proposent aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, technique et méthodologique. Les incubateurs favorisent également la mise en réseaux des structures et les accompagnent dans leurs recherches de financement.

En 2015, Ronalpia a reçu 60 candidatures pour son appel à projet (+ 35 % par rapport à 2014) et a sélectionné 8 candidats pour incubation dans différents secteurs d'activités (environnement, économie collaborative, handicap, alimentation, éducation). Les porteurs de projets sont originaires de la Métropole pour 75 % d'entre eux et de la région pour les autres. Sur les 7 incubés en 2014, 5 ont effectivement créé leur activité et 2 sont en cours de dépôt de statuts.

En 2015, Alter'Incub est entré en contact avec 84 prospects et a reçu *in fine* 35 dossiers (plus de 50 % des porteurs étaient originaires de la Métropole). 10 projets ont été accompagnés pour incubation (secteur du conseil, de l'éducation, de l'environnement, de la santé et de l'alimentation). Les prescriptions proviennent essentiellement des réseaux d'accompagnement à la création et de sollicitations directes. 4 projets ont fini leur incubation en 2015.

- Rhône développement initiative (RDI)

Par délibération n° 2015-0297 du 11 mai 2015, le Conseil a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 163 600 € au profit de RDI dans le cadre de son programme d'actions 2015, dont une subvention spécifique de 40 600 € pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile.

* Sur le volet soutien à la création/reprise d'entreprises et accompagnement post-crédation

En 2015, 793 porteurs de projets ont été accueillis en réunion d'information collective (26 réunions). 335 demandes de prêts d'honneur ou de garanties ont fait l'objet d'une expertise et 194 dossiers ont été présentés en comité d'engagement dont 181 ont été accordés (contre 164 en 2014).

Parmi les projets financés sur la Métropole, 125 concernent des créations, 41 des reprises, 7 du développement et 8 des entrepreneurs salariés au sein de coopératives d'activité et d'emploi. *In fine*, les 236 personnes accompagnées ont permis la création de 400 emplois. RDI a également accompagné 50 porteurs de projets au RSA en 2015.

Le taux de pérennité des entreprises de la génération 2012 est de 79 % à 3 ans.

L'accompagnement post-crédation s'est concrétisé par l'organisation de 2 rencontres territoriales qui ont rassemblé des très petites entreprises (TPE) et des structures de l'ESS.

* Sur le volet Economie sociale et solidaire (ESS)

L'action de RDI en matière d'ESS s'est articulée en 2015 autour de 3 objectifs principaux : financer le développement de l'emploi dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs.

Sur le volet financement, RDI intervient sous forme d'avance remboursable et de garantie d'emprunt bancaire mais aussi en expertise économique et financière, validation de projets et accompagnement post-crédation des entreprises financées. En 2015, 60 structures ont été expertisées, 34 projets ont été validés et 31 accompagnés financièrement pour un montant cumulé de 1 450 k€. (1038 k€ en apport en fonds propres, 365 k€ en garantie et 47 k€ en subvention). *In fine*, ce sont 561 équivalents temps plein (ETP) qui ont été créés et consolidés dont 52 en insertion.

Sur le volet accompagnement, 63 associations ont été accompagnées par RDI en 2015, via le dispositif local d'accompagnement (DLA). Suite à un diagnostic approfondi et partagé, RDI propose une mission d'appui conseil extérieur, soit de manière individuelle, soit de manière collective si les enjeux sont partagés par plusieurs acteurs d'un même secteur. Dans plus de 60 % des cas, le DLA concerne le projet stratégique, la mise en œuvre d'une stratégie de consolidation, l'organisation interne et la mutualisation. Les interventions ont permis de consolider ou de créer 840 ETP en 2015 (760 en 2014) dont 238 dans le domaine de l'insertion. Près de 60 % des structures accompagnées interviennent dans le champ de l'éducation, de la formation, de l'insertion/emploi, de la culture et du développement local. 41 % d'entre elles ont moins de 10 salariés et 34 % plus de 50 salariés.

Enfin, le pôle ESS de RDI a poursuivi son action pour renforcer les partenariats association entreprise, notamment au travers d'une rencontre organisée à la Métropole avec les Ateliers de l'entrepreneuriat humaniste (AEH), ProBono Lab (mécénat de compétences) et Admical. Ont été présentés lors de cette conférence, à partir d'exemples concrets, les 4 grands types de partenariats entre association et entreprise.

- *Groupeement régional alimentaire de proximité (GRAP)*

Par délibération n° 2015-0547 du 21 septembre 2015, le Conseil a attribué une subvention de 20 000 € au profit du Groupeement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour son action métropolitaine.

Le GRAP est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC - SARL à capital variable). Elle regroupe différents projets et activités en lien avec l'alimentation sur un même secteur géographique. Cela lui permet de proposer une offre de services mutualisés, avec un accompagnement et une expertise sectorielle.

L'objectif est de regrouper les forces pour réaliser des économies d'échelle, mutualiser la trésorerie, les risques financiers et les options stratégiques. Ce regroupement de compétences permet à la SCIC GRAP de professionnaliser les acteurs de son réseau et de favoriser un changement d'échelle des projets portés par les structures de l'ESS.

En 2015, la SCIC GRAP compte 48 postes (+ 18 en un an) et réalise un chiffre d'affaires consolidé de près de 4 M€ (en augmentation de plus de 30 % par rapport à 2014).

Les objectifs, tant en termes d'activité que de création d'emplois, sont atteints en 2015. L'objectif du GRAP sera de poursuivre le développement de ses activités existantes pour tendre à l'autofinancement en 2018.

- *L'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP)*

Par délibération n° 2015-0706 du 2 novembre 2015, le Conseil a attribué une subvention de 48 500 € au profit de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2015.

L'URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

Au titre de porte d'entrée pour l'économie sociale et solidaire du réseau LVE, l'URSCOP a organisé 11 journées d'ateliers collectifs permettant d'apporter un premier niveau d'information à 169 porteurs de projets. Après la participation des porteurs de projets aux réunions "d'accueil créateurs", la moitié est réorientée vers d'autres structures du réseau, soit en raison de la maturité de leur projet, soit parce que le créateur est seul et ne peut créer sous forme coopérative. *In fine*, 100 porteurs de projets ont été accompagnés (contre 85 en 2014), 72 ont vu leur accompagnement finalisés, ce qui a donné lieu à la création effective de 13 entreprises en 2015 et 4 projets sont encore en cours de création. Le taux de transformation passe donc de 19 % en 2014 à 18 % en 2015.

Les 13 nouvelles entreprises coopératives exercent dans le secteur du commerce, du bâtiment et travaux publics (BTP), des services et de l'industrie, elles représentent la création de 59 nouveaux emplois en 2015 (+ 13,5 % par rapport à 2014).

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
nombre de créations	12	11	14	10	11	13
nombre d'emplois	41	52	38	49	52	59

L'équipe "création" a consacré sur le territoire de la Métropole plus de 310 jours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises en 2015, tant auprès des prescripteurs que des porteurs de projets.

L'association a poursuivi ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC existantes à raison de 458 jours d'intervention en 2015. Le mouvement coopératif est engagé à hauteur de 3 322 k€ dans les coopératives de la Métropole dont 556 k€ pour l'année 2015.

Au 31 décembre 2015, on compte 112 coopératives pour 2 028 salariés sur le territoire métropolitain.

L'association URSCOP s'inscrit dans un programme pluriannuel afin de franchir un cap stratégique et augmenter, à terme, de 50 % le nombre de créations sur le territoire (créations *ex nihilo* et renforcement des opérations dédiées à la reprise d'entreprise par les salariés) tout en renforçant la professionnalisation des structures coopératives.

Pour l'année 2016, l'association s'est fixé 5 objectifs :

- pérenniser les ateliers collectifs dans le cadre de l'accompagnement à la création et poursuivre son action en matière d'accompagnement à la reprise d'entreprises sous forme coopérative (sociétés coopératives de production et sociétés coopératives d'intérêt collectif),
- poursuivre son implication dans les réseaux de la création d'entreprises sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, notamment via sa participation au réseau LVE,
- accentuer son action en matière de développement et d'accompagnement à la transmission d'entreprises aux salariés,
- renforcer l'accompagnement des coopératives existantes sur l'agglomération lyonnaise,
- favoriser le développement des coopératives d'activités au bénéfice des porteurs de création d'activité, en alternative à l'auto-entrepreneuriat et à l'entreprise individuelle.

c) - Programmes d'actions pour 2016 et plans de financement prévisionnels

En complément des programmes d'actions proposés par les différentes structures pour l'année 2016, la Métropole de Lyon souhaite qu'une réflexion soit engagée cette année, à l'échelle de chaque territoire de projet et dans le cadre du développement de véritables "pôles entrepreneuriaux", afin de renforcer les complémentarités entre les différents organismes opérateurs au sein de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat et le nécessaire lien avec la territorialisation des politiques publiques de la Métropole de Lyon.

La priorité devra également être donnée, à travers ces programmes d'actions, au renforcement et à l'adaptation de l'offre aux bénéficiaires du RSA, en cohérence avec les objectifs du Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi.

Les services d'amorçage de projets (CitéLabs)	Budget prévisionnel 2016	Subvention Métropole de Lyon
La Coursive d'entreprises (Ville de Saint Fons)	196 440	13 600
service d'amorçage de projets et accompagnement ante-crédation Activ'Idées (Ville de Bron)	49 000	14 200
service d'amorçage de projets CREAM (Ville de Rillieux la Pape)	47 277	8 000
service d'amorçage de projets sur Lyon 7° et 8° Maison de l'emploi et de la formation (Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale -ALLIES- PLIE de Lyon)	40 050	12 000
Maison de la création d'entreprise La Duchère - Lyon 9° (ALLIES PLIE de Lyon)	58 871	26 500
service d'amorçage de projets sur le Sud-Ouest lyonnais (Graines de SOL)	65 060	9 700
CitéLab Rhône-sud (Graines de SOL)	63 000	10 200
Total 2016	519 698	94 200

Il est proposé d'attribuer un montant total de 94 200 € en subventions au profit des structures précitées, soit une baisse de près de 2 % par rapport à 2015.

Les coopératives d'activité et d'emploi	Budget prévisionnel 2016	Subvention Métropole de Lyon
Elycoop	120 500	14 500
Graines de SOL	147 000	11 600
Escale Création	54 000	8 700
Créa Cop (Cap Services)	97 076	14 500
Talent 9 (Cap Services)	96 038	14 500
CAP Services	36 000	8 700

Les coopératives d'activité et d'emploi	Budget prévisionnel 2016	Subvention Métropole de Lyon
CABESTAN	149 650	5 000
Total 2016	700 264	77 500

Il est proposé d'attribuer un montant total de 77 500 € en subventions au profit des structures précitées, soit une baisse de plus de 3 % par rapport à 2015.

Les incubateurs d'innovation sociale	Budget prévisionnel 2016	Subvention Métropole de Lyon
Association Ronalpia	174 000	15 000
AGF SCOP entreprises - Alter'Incub	255 305	15 000
Total 2016	429 305	30 000

Il est proposé d'attribuer un montant total de 30 000 € en subventions au profit des structures précitées. Pour rappel, en 2015, la Métropole de Lyon avait participé aux actions menées par les incubateurs d'innovation sociale à hauteur de 30 000 € pour un budget total de 298 840 €.

Rhône développement initiative (RDI)	Budget prévisionnel 2016	Subvention Métropole de Lyon
volet création d'activité LVE	422 759	87 420
volet économie sociale et solidaire	268 261	30 000
Total 2016	691 020	117 420

Il est proposé d'attribuer une subvention totale de 117 420 € au profit de RDI, soit une baisse de 4,5 % par rapport à 2015.

Filière alimentaire locale	Budget prévisionnel 2016	Subvention Métropole de Lyon
SCIC Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP)	226 350	20 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € au profit du GRAP. Pour rappel, la Métropole de Lyon avait participé aux actions menées par le GRAP sur la filière alimentaire locale à hauteur de 20 000 € pour un budget total de 160 798 €.

Création, reprise, transmission	Budget prévisionnel 2016	Subvention Métropole de Lyon
Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP)	300 000	47 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de 47 000 € au profit de l'URSCOP, soit une baisse de 3 % par rapport à 2015.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 386 120 € dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, dont le budget prévisionnel total s'élève à 2 866 067 € pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2016, pour un montant total de 386 120 € net de toutes taxes, réparties comme suit :

Amorçage de projets - CitéLabs :

- 13 600 € au profit de la Ville de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets La Course,
- 14 200 € au profit de la Ville de Bron pour son service d'amorçage de projets Activ'Idées,
- 8 000 € au profit de la Ville de Rillieux la Pape pour son service d'amorçage de projets CREAR,
- 38 500 € au profit de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) - plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon pour son service d'amorçage de projets sur Lyon 7° et 8° et pour la Maison de la création d'entreprise sur Lyon 9°,
- 19 900 € au profit de la SARL société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de SOL pour son service d'amorçage de projets sur le Sud-Ouest lyonnais et Rhône Sud ;

Coopératives d'activité et d'emploi :

- 14 500 € au profit de la société coopérative de production (SCOP) Elycoop pour les actions sur Bron et Villeurbanne,
- 11 600 € au profit de la SARL SCIC Graines de SOL pour les actions sur Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Givors et Irigny,
- 8 700 € au profit de la SARL SCIC Escale Création pour les actions sur Feyzin, Saint Fons et Vénissieux,
- 37 700 € au profit de la SA SCOP Cap Services pour la coopérative d'activité Créa Cop à Rillieux la Pape, pour la coopérative d'activité Talent 9 à La Duchère et pour la SA SCOP Cap Services à Lyon,
- 5 000 € au profit de la SCOP Cabestan pour les actions sur Bron ;

Incubateurs d'innovation sociale :

- 15 000 € au profit de l'association Ronalpia pour son action métropolitaine,
- 15 000 € au profit de l'association AGF SCOP Entreprises qui porte le dispositif Alter'Incub sur le territoire de la Métropole ;

Financement de la création et accompagnement de projets post-crédation :

- 117 420 € au profit de l'association Rhône développement initiative (RDI),
- 47 000 € au profit de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) ;

Mutualisation de services dans la filière alimentaire de proximité :

- 20 000 € au profit de la SARL SCIC Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour son action métropolitaine ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les Villes de Saint Fons, de Bron, de Rillieux la Pape, l'association ALLIES PLIE de Lyon, la SCOP Elycoop, la SARL SCIC Graines de SOL, la SARL SCIC Escale Création, la SA SCOP Cap Services, la SCOP Cabestan, l'association Ronalpia, l'association AGF SCOP Entreprises, l'association RDI, la SARL SCIC GRAP et l'association URSCOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - comptes 6574 et 657341 - fonction 65 - opération n° 0P02O2016 pour un montant de 171 700 €, opération n° 0P01O1578 pour un montant de 127 000 € et opération n° 0P01O2291 pour un montant de 87 420 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.